PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du 15 juillet 2022 en la grande salle de la Mairie à 20h30

ORDRE DU JOUR:

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juillet 2022
- 2) Compte-rendu du droit de préemption urbain
- 3) Rapports annuels eau, assainissement et ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
- 4) Demandes de subvention
- 5) Ressources humaines: renouvellement d'un contrat d'ATSEM
- 6) Action sociale : demande d'aide matérielle
- 7) Questions diverses : synthèse des six candidatures dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la gravière de Bischwiller

Date de la convocation : 11 juillet 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Marc MOSER, Maire.

<u>Membres présents</u>: Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Marie-Angèle, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, OTTMANN Olivier, REIF Marie, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Eddy

<u>Membres absents excusés</u>: Mesdames et Monsieur MOSER Eric, OTTMANN Aline, VOLTZENLOGEL Aurélie

Le Maire accueille l'assemblée et demande le rajout d'un point à l'ordre sous point 7 : compte-rendu d'activités du SMITOM. Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

Il procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Marie REIF

POINT 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 MAI 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte-rendu de la séance du 13 mai 2022.

POINT 2. COMPTE-RENDU DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la délibération du 4 mars 2020 instaurant le droit de préemption urbain dans les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les délibérations du 12 juin 2020 déléguant au Maire le droit d'exercer, au nom de la commune ledit droit de préemption, le Maire **informe** le Conseil Municipal des renonciations relatives aux biens cadastrés en commune de Kurtzenhouse ci-après désignés :

en zone Uh

Lieu dit rue du Village n°20

Section 5 n°111/41 de 0,28 are

Section 5 n°120/41 de 3,36 ares

Section 5 n°121/41 de 1,58 ares

POINT 3. RAPPORTS ANNUELS EAU, ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN

Le Maire expose les différents rapports annuels 2020 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn concernant l'eau potable, l'assainissement et les déchets.

Sur ce, après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal n'émet pas d'observation.

POINT 4. DEMANDES DE SUBVENTION

Après examen des demandes, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 400€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gries-Kurtzenhouse au titre de la subvention annuelle 2022.
- d'attribuer une subvention d'un montant de 300€ à l'association A.S.FOOT de Kurtzenhouse au titre de l'organisation de la fête de la musique le 21 juin 2022.

POINT 5. RESSOURCES HUMAINES: RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ATSEM

Considérant l'augmentation de l'effectif scolaire, le Maire expose qu'aucune fermeture de classe est prévue pour le moment et qu'il y a lieu de maintenir le poste d'ATSEM en classe de Grande Section / CP. Le contrat de Mme Géraldine MULLER, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, arrivant à son terme le 31 août 2022, il est proposé de le renouveler à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2024.

Sur ce, après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement d'un poste d'ATSEM non permanent à temps non complet et du contrat de Mme Géraldine MULLER en qualité d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles (1er échelon) à temps non complet pour une durée de hebdomadaire de 14h00 en période scolaire (soit 11,30 heures par semaine suivant le calcul de l'annualisation) à compter du 1 septembre 2022 et jusqu'au 31 août 2024.
- **autorise** le Maire à signer le contrat de travail et tous les documents y relatifs.
- autorise, le cas échéant, le paiement d'heures complémentaires ou supplémentaires.

POINT 6. ACTION SOCIALE: DEMANDE D'AIDE MATERIELLE

Le Maire expose que la commune a été saisie d'une demande visant l'acquisition de mobilier notamment un lit pour une personne nécessiteuse de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la mise en œuvre d'une action sociale pour des personnes nécessiteuses de la commune de Kurtzenhouse.
- charge le Maire d'évaluer les besoins et de mettre en œuvre l'action sociale adéquate.

POINT 7. COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DU SMITOM ANNEE 2021

Le Conseil Municipal **prend connaissance** du rapport annuel du SMITOM de Haguenau-Saverne pour l'année 2021 et **n'émet pas** d'observation.

POINT 8. QUESTIONS DIVERSES

Ont été évoqués les points suivants :

o avancée du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la gravière de Bischwiller et présentation synthétiques des offres reçues.

La séance est levée à 22h25.

Le Maire, Marc MOSER Le secrétaire de séance, Marie REIF

Délibérations certifiées exécutoires par :

- envoi en Sous-Préfecture le 18 juillet 2022
- publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 22/07/2022 (mise en ligne : Nadine Volkringer)

Le Maire,